

## AVIS PUBLIC

### **RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le rôle d'évaluation pour fins de taxation 2019, 2020 et 2021 a été signé par l'évaluateur qui déclare que ce rôle, au meilleur de ses connaissances et croyances, a été établi conformément à la Loi sur la fiscalité municipale et à tout règlement adopté sous son empire et que rien n'y a été inséré ou omis indûment ou frauduleusement,

Ledit rôle a été déposé, suivant l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F. 2.1), le 30 octobre 2018 au bureau de la greffière au 191, rue du Palais à Sherbrooke.

Le rôle peut être consulté à la Division de l'évaluation du 124, rue Wellington Nord, bureau 100, à Sherbrooke et au bureau de la greffière.

#### **Droit de demander une révision**

Une personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet auprès de la Ville de Sherbrooke.

#### **Délai**

Toute demande de révision doit être faite à la plus tardive des échéances entre :

- avant le 1<sup>er</sup> mai qui suit l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation et du rôle de la valeur locative;
- 120 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation s'il s'agit d'une unité évaluée à 1 000 000 \$ ou plus;
- 120 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation s'il s'agit d'un lieu d'affaires évalué à 100 000 \$ ou plus;
- 60 jours suivant l'expédition de l'avis d'évaluation pour tout autre lieu d'affaires ou unité d'évaluation.

#### **Conditions exigées**

Pour qu'une demande de révision soit recevable, elle doit remplir, outre les délais ci-dessus mentionnés, les conditions suivantes :

#### **Être faite sur le formulaire prescrit.**

*Les formulaires de demande de révision sont disponibles à l'adresse ci-dessous mentionnée.*

#### **Être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'adresse suivante :**

Ville de Sherbrooke  
Service des finances - Division de l'évaluation  
124, rue Wellington Nord, bureau 100, C.P. 610  
Sherbrooke, Québec J1H 5H9

#### **Être accompagnée de la somme d'argent déterminée (argent comptant, chèque certifié ou mandat) par le Règlement n° 1 de la Ville de Sherbrooke.**

Donné à Sherbrooke, ce 7 novembre 2018.

Line Chabot, avocate  
Greffière